



PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture  
Secrétariat Général

Saint-Denis, le 4 avril 2018

**ARRÊTÉ N° 539**

portant délégation de signature à **M. Dominique SORAIN**,  
préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement, pour la gestion du programme 152-  
gendarmerie nationale-se rapportant aux actions de formation de la gendarmerie nationale

**LE PRÉFET DE LA RÉUNION,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

VU le code de la défense ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et  
le décret n° 2016 -360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à  
l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et  
comptable publique ;

VU le décret du 29 juin 2017 portant nomination de **M. Amaury de SAINT-QUENTIN**,  
en qualité de préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

VU le décret du 28 mai 2018 portant nomination de **M. Dominique SORAIN**, en qualité  
de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture de La Réunion,

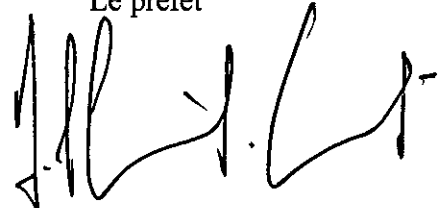
## ARRETE

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à **M. Dominique SORAIN**, préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement, afin d'assurer la liquidation et l'ordonnancement des dépenses et recettes du programme 152 de la gendarmerie nationale, se rapportant aux formations de la gendarmerie nationale assurées dans son ressort.

**ARTICLE 2** : L'arrêté n°1583 du 24 juillet 2017 est abrogé.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture de La Réunion et le préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Le préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. de S. Q.', written in a cursive style.

Amaury de SAINT-QUENTIN